

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 NOVEMBRE 2018

Présent-e-s :	M. Jean-Claude KORMANN, Président
	M. Farid BEN-SLIMANE
	M. Rocco DE LUCA
	M. Samuel DUNANT
	M. Miguel-José FERNANDEZ-VILLACANAS
	M. Nicolas FOURNIER
	M. Yvan GUILLAUME
	Mme Antoinette HOFER
	M. Roger JACCARD
	M. Sebastiano MALGIOGLIO
	Mme Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme Kaya PAWLOWSKA
	Mme Julie PERADOTTO
	M. Guillermo Orestes SIRENA
	Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M. Didier VATTER
	Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
	M. Yves ZEHFUS
Excusé-e-s :	M. Jean-Carlo TABOADA
Conseil administratif :	Mme Sylvie JAY, Maire
	M. Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
	Mme GABUS-THORENS, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M. Eric KUNZ, Secrétaire-général

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2018
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Local de vote : Election du/de la Président(e), du/de la suppléant(e) du/de la Président(e), du/de la Vice-Président(e), du/de la suppléant(e) du/de la Vice-Président(e) pour 2019
7. M 131– « Clarté et maîtrise des budgets et des comptes » - Réponse du Conseil administratif
8. M 132 – « Pour une concertation nouvelle et accentuée avec l'Etat en vue du financement du quartier des Cherpines » - Réponse du Conseil administratif
9. DM 802 – Crédit d'étude de Fr. 132'000.00 pour le réaménagement de la dépendance de la mairie
10. DM 808 – Projet de délibération du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
11. DM 809 – Projet de délibération quant à la proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
12. DM 811 – Nouveau règlement fonds de bienfaisance
13. DM 812 – Crédit pour l'achat d'un véhicule « porte-tuyau » - Fr. 240'000.00 – Confignon Fr. 72'000.00
14. DM 814 – Convention sur actions entre GD Cherpines SA et la commune de Confignon et vente d'actions pour une valeur de CHF 3'076.00
15. DM 815 – Crédit budgétaire supplémentaire 2018 – CHF 1'200.00- pour l'ORP Lancy-Cressy-biens et services
16. DM 816 – Crédit budgétaire supplémentaire 2018 – CHF 30'000.00- pour la Culture -charges de personnel
17. DM 817 – Fonds de mise en valeur des infrastructures et espaces publics – mode d'alimentation du fonds
18. Questions
19. Propositions individuelles et divers

M. Kormann ouvre la séance du 6 novembre 2018 du Conseil municipal de Confignon. Il salue les présents et informe que M. Jean Carlo Taboada est excusé. Le CM aura donc 18 membres.  
Il propose ensuite d'avoir une pensée pour Alain ROURA, présent dans cette salle l'an dernier, actuellement engagé dans la Course du Rhum et qui se bat contre les vagues de l'Atlantique.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président indique avoir une proposition de modifications de l'OJ consistant à diviser le point 10 en deux pour ajouter une délibération 818, relative à la taxe professionnelle qui doit être votée séparément.

L'OJ tel que modifié est accepté à l'unanimité.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2018

Page 6, M. Uong, Cherpines : « promesse de vente à Immologic... »

Page 7, Mme Uldry Frossard, 2e § : « ...l'architecte Mme Sybille Sauvin Jean... » et supprimer civil, puis en 5<sup>e</sup> ligne : « ...soumise à la commission monuments, nature et sites CMNS et toute... » Puis, en 14<sup>e</sup> ligne : « ...120 places, avec petite scène de 28m2. » Enfin, 6<sup>e</sup> §, 3<sup>e</sup> ligne avant la fin : « ...artistes, des réceptions à la Mairie... »

Page 12, M. Fournier, dernière phrase : « Il appelle donc à voter Non pour... »

Page 19, Mme Gabus-Thorens, Point 14, 1<sup>ere</sup> phrase : « ...explique que le groupement intercommunal ne servait qu'à payer le loyer du CASS qui se situait dans le centre communal de Bernex. Avec la nouvelle LRT... »

Page 20, Mme Gabus-Thorens, fin de page : « ... indique que la ligne budgétaire pour les aides individuelles a été votée avec le budget 2018. L'aide individuelle est constituée de petits montants, notamment pour les personnes aidées par l'Hospice général. Nous avons... » puis dernière ligne : « ...assez ancien et alimenté à l'origine... »

Page 21, Mme Uldry Frossard, dernier §, dernière phrase : « ... réaménagement est évoqué, avec arborisation, ... »

Page 24, Mme Uldry Frossard, 2<sup>e</sup> §, 1<sup>ere</sup> phrase : « ...lors de l'atelier de concertation... » puis 3<sup>e</sup> ligne : « ...l'Ordonnance sur la protection contre les accidents... »

Le procès-verbal du 25 septembre 2018 est, sous réserve des modifications, approuvé par 17 oui et 1 abstention.
---

### 3. Communications du bureau

-Le Président rappelle que les SIG ont envoyé une invitation aux CM pour un programme mardi 27 novembre, qui s'articule ainsi : accueil salle polyvalente d'Aire-le-Ville, visite des Cheneviers, présentation des SIG, apéritif dînatoire. Les inscriptions courent jusqu'à la fin de la semaine.

-Prise de PV par des étudiants : ce point sera traité à l'intérieur du budget.

#### 4. Communications des commissions

##### ▶ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Kormann indique que la commission s'est réunie le 8 octobre et a principalement traité du préavis de la CAD relative à la partie du budget 2019 la concernant, ainsi que du préavis relatif à la déclaration de convention sur actions entre la SA GD Cherpines et la commune de Confignon pour une valeur de CHF 3'076.00. A la majorité des membres, la CAD a préavisé favorablement ces deux éléments.

##### ▶ Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

Mme Uldry Frossard informe que la commission s'est réunie le 16 octobre. Elle a reçu M. Marcellin Barthassat de l'atelier d'architecture, d'urbanisme et du paysage, ar-ter, et M. Daniel Kunzi de l'agence de scénographie et communication visuelle blvdr dans le cadre de la présentation du projet Promenades thématiques. Plusieurs associations et personnalités ont été auditionnées par M. Barthassat sur ce projet qui porterait sur 4 promenades : du centre du village au bord de l'Aire, sur le coteau, en direction des Evaux, puis des berges du Rhône. Les thèmes retenus sont : l'eau-l'énergie, la mémoire des lieux, la nature, le paysage, la faune, la flore, l'art, l'écriture, l'agriculture et l'alimentation. Le projet prévoit un tracé dans un esprit ludique et pédagogique, avec des points singuliers, des supports d'information et des espaces aménagés. Le travail se poursuit et sera présenté en début d'année avec un plan financier. La CCEP a ensuite examiné le projet de budget 2019 et approuvé à l'unanimité le programme culturel.

##### ▶ Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)

Mme Hofer informe que la commission s'est réunie les 9 et 29 octobre. Elle a traité du budget des investissements, du fonctionnement, du taux des centimes additionnels, de l'autorisation d'emprunter, a consulté les rapports des commissions et écouté les propositions. Ces points seront traités plus tard.

##### ▶ Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)

M. Fernandez-Villacanas indique que la commission s'est réunie le 30 octobre. Elle a examiné principalement le projet de rénovation de l'annexe de la Mairie. Compte tenu des divers éléments contenus dans le rapport, elle a soulevé la question de la faisabilité en termes d'autorisation de la CMNS, celle-ci n'étant pas mentionnée dans les documents dont dispose la commission. La prise de position a donc été repoussée à la prochaine séance et sera communiquée au prochain CM.

##### ▶ Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)

M. Guillaume informe que la commission s'est réunie les 4 et 30 octobre. Elle a largement discuté du budget 2019 pour la mobilité, la police municipale, du CRI 201, la protection civile et le sport. Deux rapports de commission ont été établis. L'achat du camion porte-tuyau a également été examiné, ainsi que l'énorme dépassement de CHF 1'200.00 pour la mise à niveau des télécommunications des abris PC. Enfin a été nommée Julie Peradotto, comme rapportrice de la CMSS dans le cadre du PLQ du Vuillonex, ce dont il la remercie. Enfin, une discussion sur l'accessibilité, la mobilité et le parkings aux Evaux s'est tenue et Mme Jay transmettra nos idées à la FE.

##### ▶ Commission sociale, logement et communications (CSLC)

M. Dunant informe que la commission s'est réunie le 16 octobre et a traité du budget, du nouveau règlement du Fonds de bienfaisance, ainsi que d'Easyvote. Pour rappel, une période d'essai de 2 ans

avait été adoptée pour ce soutien aux jeunes à aller voter, notamment avec une brochure distribuée aux 18-25 ans. S'il est difficile de faire un retour sur une amélioration de la capacité à voter, on peut néanmoins constater que statistiquement le vote des jeunes correspond à ~1/3 des inscrits, ce qui correspond à la statistique cantonale. Compte tenu des bons retours sur la démarche, le projet est de maintenir l'Opération encore 2 ans.

-les visites de Noël : inscrivez-vous pour des visites du lundi au samedi, dès 17H

-promotions citoyennes : pour rappel, la date retenue est le 22 novembre 2018 à 19H.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE s'est réunie avec son Bureau, suivi de son Conseil, le 10 octobre. Elle a examiné le budget qui a été préavisé favorablement par le Bureau et accepté par le Conseil. Puis a été validé le choix de la codirection de la FPE, à savoir Lucette Châtelain et Lauriane Burki.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la FL se réunira le 16 novembre.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV s'est réuni pour poursuivre sa réflexion sur les lieux susceptibles d'accueillir une œuvre d'art dans le village d'une part, et déterminer quelles qualités pour ces œuvres pourraient être demandées d'autre part. Les experts nous ont aidé dans ces réflexions et produiront un rapport, ils essaieront aussi de quantifier le coût d'une telle œuvre. Elle explique par ailleurs que dans un premier temps, il avait été songé à Cressy pour un projet commun avec Bernex qui avait répondu favorablement. Bernex s'étant rétracté, un nouveau projet doit être étudié et la place du village serait alors privilégiée.

Autre point : le financement du Fonds au regard de MCH2. Les possibilités offertes ont été examinées, mais ce point sera traité au point 17 de l'OJ.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

Mme Jay informe que le Bureau et le Conseil de Fondation se sont réunis le 16 octobre, pour une présentation des comptes. Le Conseil a validé les comptes.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV ne s'est pas réuni.

## 5. Communications du Conseil administratif

### Communications de Mme Jay

Mme Jay informe que l'école de Cressy a des vitres qui se décrochent. Elles font l'objet d'analyses et surtout de mesures pour sécuriser le secteur. Il semblerait que le mécanisme pour les stores et ancré dans la vitre en soit responsable. Des mesures urgentes ont été prises avec la pose de films de protection en vue de garder la solidité des vitres. Par ailleurs, contact a été pris avec l'architecte pour des mesures de protection supplémentaires. Elle tient toutefois à dire qu'à ce stade, il n'y a pas de danger pour les enfants, le directeur et le personnel enseignant, ont été avertis. Le coût de ces premières mesures s'élèvera à CHF 28'178.70. L'entreprise SOTTAS qui avait été mandatée en 2006 lors de la construction, a été contactée pour prendre les mesures d'urgence. Relativement à un éventuel défaut de fabrication, elle indique que la construction remontant à 2006, donc plus de 10 ans, il n'y a plus de garantie et l'avis d'un avocat a été requis

- Chemin des Marais : portion de route en direction de PLO, après avoir dépassé le hameau des Marais et avant d'entrer dans le sous-bois, qui présente des fissures très importantes et qui ont évolué de manière conséquente. Nous devons donc procéder à des réparations d'urgence pour un coût de CHF 6'000.00, mais la réfection du chemin dans le futur fera l'objet d'un crédit d'investissement à hauteur de CHF 250'000.00.
- Commission des constructions : elle sera largement sollicitée et le CM du mois de décembre fera part des projets prévus.

#### Communications de M. Uong

- **M. Uong** informe que le CA s'est rendu à Vienne ce week-end pour recevoir le label Gold Cité de l'énergie, et ce pour la 2<sup>e</sup> fois. La commune a obtenu la note de 80.3. En 4 ans et malgré des critères de plus en plus exigeants, Confignon a réussi à augmenter son score de 5.3 et il s'agit d'un résultat remarquable. Aujourd'hui, il y a 450 communes qui adhèrent au programme Cité de l'énergie et seules 20 ont obtenu un niveau > à 20%. Concernant maintenant le financement de ce voyage, il informe qu'une partie des charges est supportée par l'OFEN et la commune, le solde (déplacements et repas) étant pris en charge par les CA eux-mêmes.
- Le 18 octobre, la société CAD Energie 1 SA a été officiellement créée devant notaire, avec au CA MM. Bernard Girod, Président, Dinh Manh Uong, secrétaire et Patrick Schmutz, membre.
- Transactions aux Cherpines : le CA a pris contact avec les deux promoteurs mentionnés au dernier CM pour leur proposer le même principe de cession de 10% des terrains lors des transactions. La convention a été signée devant notaire pour l'un et un accord de principe obtenu avec l'autre.

#### Communications de Mme Gabus-Thorens

- **Mme Gabus-Thorens** annonce que dans le cadre du programme culturel aux Cherpines, le musée des enfants (AMusEN) a choisi les Cherpines. Il s'agira d'un musée interactif.
- Dans le cadre des Créatives, une pièce de théâtre de Rebecca Bonvin, le 15 novembre, concert de Michel Tirabosco le 30 novembre et le 2 décembre un spectacle de marionnettes pour les enfants avec la compagnie Les Croquettes.
- Réponse à **Mme Uldry Frossard** concernant le gazoduc et le parc du Vuillonex : M. Robyr a confirmé que la fermeture du parc à 22H, ainsi que l'incompatibilité du gazoduc avec le parc agro-urbain, étaient des plaisanteries.

#### 6. Local de vote : Election du/de la Président(e), du/de la suppléant(e) du/de la Président(e), du/de la Vice-Présidente(e), du/de la suppléant(e) du/de la Vice-Président(e) pour 2019

**M. Fournier** rappelle que l'an passé, c'était le PLR et Voix de Gauche qui ont assumé la présidence et la vice-présidence, c'est donc au tour du PDC et au MCG de l'assumer pour 2019. Le PDC propose comme Vice-présidente, Mme Uldry Frossard, et comme suppléante, Mme Barbara Marini.

**Le Président** demande si le MCG a des personnes à présenter et **M. Sirena** répond qu'il sera Président, mais qu'il est seul.

**M. Kormann** demande alors quelle solution adopter et **M. Kunz** propose d'attendre le 10 novembre pour trouver une solution. Il informera le service des élections et votations pour un délai supplémentaire.

Le **Président** propose donc de garder ce point en suspens et d'élire les 3 personnes proposées par acclamations, ce qui est fait. Le nom de la 4<sup>e</sup> personne sera communiqué en son temps.

**7. M 131 – « Clarté et maîtrise des budgets et des comptes » - Réponse du Conseil administratif**

Le **Président** remercie le CA d'avoir transmis sa réponse et il donne la parole à **M. Uong**.

**M. Uong** souhaite faire quelques compléments d'information et préciser que suite à cette motion, la CFGDE s'est réunie et a proposé un certain nombre d'amendements à l'original de la motion. Puis, pour des questions d'organisation, la CFGDE a proposé de travailler en groupe plus restreint, soit avec 1 représentant de chaque groupe politique, ce qui a été mentionné dans le rapport. Toutes les questions ont été examinées avec le CA, puis revue encore une fois avec la CFGDE.

Le CA a formulé sa réponse point par point, mais pour sa part, c'est le point 4 qui est important. Il s'agit de la proposition de ramener à l'équilibre le budget de l'exercice en cours. Le groupe de travail et la CFGDE ont passé rubrique après rubrique avec le CA et sont arrivés à la conclusion que ramener le budget de l'exercice en cours à l'équilibre, est impossible. Le résultat obtenu est une économie de CHF 180'000.00.

Le **Président** pose le cadre pour des interventions, à savoir qu'il s'agit d'une réponse du CA à une motion, donc on n'ouvre pas de débats ou de discussions, mais il peut y avoir des questions.

**Mme Uldry Frossard** remercie le CA pour ses réponses, mais trouve extraordinaire de voter une motion pour la clarté des comptes et ne recevoir aucun chiffre. Dans la réponse, il n'y a aucun chiffre. Elle repose donc les questions : quelles sont les prévisions pour 2018, quel est le résultat et quel est le montant des estimations fiscales 2018 et 2019 de l'AFC du mois d'octobre, car la différence entre les comptes 2017 et le budget 2018 s'élève à 2 millions.

**M. Uong** répète que tous ces chiffres ont été étudiés par la CFGDE et il propose au secrétaire général d'envoyer tous ces chiffres à l'ensemble des conseillers municipaux.

**M. Guillaume** tient à saluer l'effort du CA et de l'administration pour la communication faite sur l'analyse des chiffres du budget 2018. Il a été très surpris de la qualité du travail fait et avec un résultat conséquent du groupe de travail, soit CHF 185'000.00 dégagés pour pallier au maximum l'insuffisance de recettes.

Le **Président** transmet donc en votre nom un merci pour la réponse à cette motion.

**8. M 132 – « Pour une concertation nouvelle et accentuée avec l'Etat en vue du financement du quartier des Cherpines » - Réponse du Conseil administratif.**

Le **Président** rappelle qu'une réponse circonstanciée a été envoyée, faisant état des démarches que le CAS a entrepris, ainsi que des réponses que le CE a fait sous forme d'une lettre de M. Hodgers, d'une visite et d'une lettre de M. Maudet.

**M. Uong** souhaite insister sur le fait que le financement à prévoir pour les projets d'aménagement importants sur notre territoire relève aussi bien de la préoccupation du CM que du CA. Et à travers tout ce qui a été mentionné dans la réponse, il souligne que le CA n'a jamais manqué l'occasion de parler de tous ces points avec le CE. Pour le présent, il pense qu'il faut attendre, car nous allons recevoir très prochainement les premiers résultats du planificateur financier pour les projets Cherpines – Vuillonnex. Nous allons donc disposer d'une base plus concrète pour pouvoir discuter sérieusement sur ces

questions. Ce que l'on peut déjà noter aujourd'hui avec les réponses du CE, c'est une volonté de nous aider.

**M. Kormann** relève pour sa part l'avant-dernière phrase de la lettre disant que « le CE a reconnu les difficultés qu'engendreront ces grands projets en estimant une insuffisance de financements de 70 millions ». Il remercie le CA d'avoir alerté dans ce sens et relève que le CE A. Hodgers est disposé à envisager des dispositifs d'aides additionnelles aux Fonds du FIDU et du FIE déjà en place.

**Mme Uldry Frossard** a deux questions : 1) est-ce que la planification financière sera présentée au CM prochainement et 2) dans le courrier de M. Maudet, elle lit « qu'il y aura lieu à changer sur les mesures exceptionnelles telles que le centime additionnel ou une taxe Grands projets » elle demande donc s'il a été discuté d'une augmentation des impôts au niveau communal ou cantonal ?

**M. Uong** informe que dès que les résultats de ce planificateur financier seront connus, ils seront bien évidemment communiqués, travaillés, étudiés et la CFGDE devra se pencher sur ces résultats. Pour le CA, ce sera un instrument de base pour élaborer nos plans financiers, y compris à long terme. Pour la question relative aux impôts, il a compris au cours de la discussion avec M. Maudet qu'il s'agissait de mesures cantonales.

**M. Kormann** remercie le CA au nom du CM pour le travail engagé, les rencontres effectuées, ainsi que pour les lettres envoyées allant dans le sens de la motion votée. Il le remercie de continuer à suivre ce dossier et de continuer à tenir nos autorités cantonales au fait de nos disponibilités, mais aussi de nos limites.

#### 9. DM 802 – Crédit d'étude de CHF 132'000.00 pour le réaménagement de la dépendance de la Mairie

**M. Kormann** rappelle que ce point avait été renvoyé en commissions de la culture, puis à la CFGDE et à la CCEV. Ce point ne pourra être traité ce soir, car les deux dernières commissions n'ont pu finir leur travail, mais il est possible de faire brièvement un état des travaux.

**Mme Gabus-Thorens** souhaite donner quelques explications complémentaires sur ce projet. Elle rappelle que le projet d'aménagement de l'annexe a été initialement lancé concomitamment à la réfection de la Mairie et des salles Saint-Charles et autres près de l'Eglise. Ce mandat avait été donné à l'architecte Sauvin et son équipe. La réfection de l'annexe avait été limitée à une intervention sobre et laissant le projet en réserve. Pour cette raison, il a été demandé à l'entreprise Sauvin de reprendre le mandat sur lequel elle avait travaillé à l'époque. Ceci pour préciser qu'il ne s'agit pas d'une demande de gré à gré, mais qu'un mandat originel avait été donné, et des droits d'auteur respectés aussi. D'autre part, elle souligne que ce bâtiment n'est pas protégé, mais il se trouve en zone B protégée, ce qui n'est pas équivalent. Des travaux peuvent être faits et dans la mesure où les travaux proposés ne touchent pas à l'extérieur de l'annexe, il n'y a même pas besoin d'aller à la CMNS, et encore moins au stade de l'avant-projet. Ceci a été confirmé par M. Sauvin, cette réponse avait déjà été donnée et elle trouve dommage qu'elle n'ait pas été relayée de manière claire.

**M. Kormann** demande si quelqu'un de la CCEV souhaite prendre la parole ? Dans la négative, c'est lui, en tant que membre de cette commission, qui le fera. Il est très content de constater que **Mme Gabus-Thorens** soit aussi affirmative, mais la commission a jugé que ce type d'informations était essentiel pour pouvoir se décider et elle aurait aimé que dans un rapport de faisabilité, de telles informations soient écrites noir sur blanc. Et c'est d'ailleurs la seule chose demandée par la commission, à savoir que d'ici le mois prochain, elle puisse disposer des garanties que tout ce beau projet pourra juste se faire, puisque nous devons toucher à la structure. Et ceci est loin d'être acquis. La commission n'est pas opposée au projet, elle souhaite pouvoir s'appuyer sur une étude de faisabilité, car elle n'a pas trouvé les éléments qui garantiraient une telle faisabilité, en particulier dans le contexte sensible de cette région comportant de

nombreux bâtiments classés. La commission a simplement demandé un complément d'information pour savoir si la structure portante du bâtiment avait bien le droit d'être touchée.

**Mme Gabus-Thorens** répond que si la structure portante, ce sont les barres de fer intégrées, alors elle informe que ce sont justement les éléments qui avaient été installés lors de la réfection du bâtiment. Il ne s'agit pas d'éléments d'origine. L'entreprise Sauvin pourra très facilement l'attester et elle transmettra ensuite à la commission.

**M. Uong** a une remarque d'ordre pratique. Sauf erreur, la CFGDE n'a pas voulu examiner ce projet, puisque la CCEV n'avait pas pris position. Il faudra donc bien coordonner les séances de ces deux commissions.

**M. Kormann** conteste cette affirmation, puisque 2 semaines avant et lors du Bureau, **M. Taboada** avait dit qu'il ne traiterait pas cette question et à ce moment, la CCEV ne s'était pas encore réunie.

**Mme Hofer** précise que la CFGDE s'est réunie le 29 octobre et la CCEV, le 30 octobre.

**M. Kormann** ne le pense pas. **M. Taboada** avait clairement expliqué, et il y a plusieurs témoins ici, qu'il ne traiterait pas cela avant ce CM.

**M. Guillaume** pense que ce n'est pas tout à fait exact, la CFGDE s'est réunie le 29 octobre, la CCEV le 30 octobre, mais ce point n'avait pas été traité en CFGDE. Il propose donc d'ajourner ce point pour le traiter au prochain CM.

**M. Kormann** explique que c'est bien la raison pour laquelle il avait précédemment annoncé que ce point ne serait pas traité ce soir pour avoir la possibilité de se mettre à jour sur les informations. Et il est clair que la CFGDE réserve sa prochaine séance pour pouvoir le voter au mois de décembre. C'est le projet de **M. Taboada** et de la CCEV, que les deux commissions aient pu préavisé, pour qu'il soit voté encore en 2018.

**Mme Hofer** répète qu'il est bien clair que la CCEV préavisera avant la CFGDE.

**M. Kormann** ne voit pas le lien entre les deux...L'un ne dépend pas de l'autre et il refuse de considérer que la CFGDE n'a pas traité ce point parce que la CCEV n'avait pas préavisé. Il propose d'aller de l'avant si plus personne ne demande la parole.

#### 10. DM 808 – Projet de délibération du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

**M. Uong** propose en l'absence de **M. Taboada**, de donner la parole à la vice-présidente de la CFGDE si elle le désire.

**Mme Hofer** rappelle que l'année a été difficile, avec en mars des informations de l'AFC étonnantes, de fortes réactions et un grand travail dans toutes les commissions pour évaluer ce qui pouvait être fait. Le CA et l'administration ont également contribué et elle a l'impression que tous ensemble, nous avons réussi à améliorer la situation de 2018 et à travailler sur un budget 2019 tenant compte de l'ensemble de ces éléments dont Confignon n'est pas la seule commune à pâtir. La CFGDE a donc travaillé sur un budget pour lequel toutes les commissions ont participé, ce dont le rapport tient compte. Elle relève que la charge au niveau du personnel a été réduite de CHF 16'131.10, que le budget de fonctionnement a tenu compte des propositions des commissions. Elle demande si le rapport remis est suffisant ou si elle doit commenter plus en détail ?

**M. Kormann** indique que nous disposons d'un préavis de la CFGDE, fruit de ses 3 séances et des différents préavis des commissions, ainsi que de la liste des amendements intégrés. Il demande si vous désirez voter sur la base du rapport de la CFGDE ou s'il faut afficher la délibération avec les chiffres proposés ?

**Mme Uldry Frossard** se demande si on doit débattre du budget ou le voter sans rien dire. C'est étonnant car un déficit de CHF 255'000.00 est néanmoins prévu et le budget devrait être équilibré, selon la loi. Le CE pourrait décider d'une augmentation du centime additionnel en cas de budget déficitaire et elle souhaite juste rappeler 3 chiffres :

-les charges 2019 sont supérieures de 1'072'000.00 aux comptes 2016

-le dépassement de 250'000 frs représente 1,72% du budget

-les recettes fiscales sont supérieures de 820'000 frs par rapport à 2017.

S'agissant du plan financier quadriennal, il est difficile d'apprécier l'évolution avec une présentation analytique par fonctions, sans détail des revenus ; les amortissements sont identiques et les intérêts baissent. Les investissements augmentent et ne seront plus autofinancés avec 5,2 mio pour 2020, 3,3 mio en 2021, et les projets Hutins, Vuillonnex et Cherpines n'y figurent pas, hormis une ligne pour les routes. Au vu des nombreux projets à venir, il est d'autant plus nécessaire d'équilibrer le budget de fonctionnement, afin d'éviter de recourir à l'emprunt pour les dépenses courantes. La CFGDE a-t-elle examiné la possibilité d'inscrire un investissement pour des travaux d'importance dans l'entretien des routes, après en avoir discuté en commission ? Ou alors, dans le cadre des transferts de charge liés à MCH2 (centime neutre), tout cela a-t-il été vérifié ? Peut-être convient-il aujourd'hui de prendre des options politiques ? Par exemple, le forum de Confignon est-il indispensable alors que le site de l'Etat fournit bien plus de documents et de plans, les verrines offertes lors d'événements, il faut se poser la question de savoir si Confignon en a encore les moyens ? De même, l'impression et la distribution du Confiflien, à l'ère numérique peut-on encore financer ces charges ? Voilà des exemples parmi d'autres. Nos communiens ne comprendraient pas une augmentation de leurs impôts, si certaines prestations ne sont pas remises en question.

Pour toutes ces raisons, elle propose que le budget 2019 soit renvoyé au CA pour la mise à jour du plan financier quadriennal et des différents tableaux indiqués dans la loi et mentionnés dans le manuel MCH2. Et puis aussi le réexamen des dépenses à hauteur des revenus estimés pour pouvoir présenter un budget équilibré et éviter pour 2019, un tel déficit. Enfin, concernant les recettes fiscales, on ne sait toujours pas quelles sont les estimations de l'AFC pour 2018 – 19.

**Mme Hofer** se demande si un rapport de commission a échappé à la CFGDE, car il semble que tous ont bien été examinés. Elle ne voit pas comment l'économie des verrées pourrait combler le trou. Un effort énorme a déjà été fait et la réalité est qu'il est difficile d'atteindre l'équilibre avec les informations de l'AFC.

**Mme Pawlowska** se déclare très étonnée par les propos de **Mme Uldry Frossard**, sachant que des membres de son parti faisaient partie du groupe de travail constitué pour le budget. Personnellement, elle a relevé à plusieurs reprises des économies faites, l'administration s'est montrée très transparente et un travail a bien été mené dans ce sens. Il lui semble qu'il s'agit là d'un débat interne au PDC qui n'a pas lieu d'être dans cet hémicycle. Puis, elle relève plusieurs choses fausses : tout d'abord, on ne dépasse pas l'autofinancement, sachant qu'il y a un amendement dans le budget pour la question des routes, mais elle ne souhaite pas revenir sur l'ensemble des points évoqués, car la plupart faux. Elle répète que tout ceci a été discuté en finances, le reste étant de la communication interne avec beaucoup de malentendus.

**M. Fournier** aimerait préciser la position du PDC : nous avons eu l'occasion de parler du budget hier en caucus et la voix exprimée par **Mme Uldry Frossard** est une voix dissidente. La majorité du PDC s'est prononcée en faveur de ce projet, nous sommes sensibles au travail accompli par l'administration, ainsi que dans les commissions, pour ce projet de budget, même si nous relevons une insatisfaction. Nous sommes satisfaits du travail, mais pas des résultats. Le PDC s'étant toujours battu pour des comptes équilibrés, un autofinancement des investissements et de manière plus générale pour fonctionner sans s'endetter et mettre en péril les générations futures. On voit qu'il y a très peu de marge de manœuvre pour les nouveaux investissements qui devront être faits et à ce titre, la réponse à la motion vue précédemment se révèle centrale, car nous ne pourrions pas affronter tous seuls les futurs investissements nécessaires. On peut regretter qu'il n'y ait pas forcément de la rigueur apportée à certains points qui gonflent le budget cette année. Typiquement le fait que le CM vote des ETP pour l'administration, qui sont

régulièrement dépassés (apparemment dans le domaine culturel), doit nous appeler à prioriser certaines tâches et à en abandonner d'autres. Le PDC votera néanmoins ce budget majoritairement et remercie toutes les commissions et l'administration pour le travail effectué.

**M. Guillaume** soutient ce que dit **M. Fournier** et souligne que **Mme Uldry Frossard** n'a pas la même lecture que les autres membres du PDC aux niveaux budgétaire et comptable. Il est regrettable qu'elle mette en doute le travail consciencieux effectué par l'ensemble des commissionnaires.

**M. Uong** estime important de corriger ce que **Mme Uldry Frossard** a dit de faux, comme l'obligation selon la loi de présenter un budget à l'équilibre. Une commune peut tout à fait présenter un budget déficitaire, à la condition de présenter un plan à l'équilibre au plus tard dans 4 ans.

**Mme Gabus-Thorens** souhaite répondre à l'argument disant qu'il faut prendre des décisions politiques. Avoir un déficit de 250'000 frs, c'est aussi une décision politique. Pourquoi ? Parce qu'il faut montrer au département, au canton, que nous n'arrivons à l'équilibre que grâce à des sacrifices énormes. La décision politique c'est de dire aujourd'hui : On n'y arrive pas. Vous avez demandé d'intervenir auprès du département pour faire passer ce message et demander des financements, il faut donc rester cohérent et dire quelle est notre situation. Car si chaque année, et malgré le fait qu'on n'y arrive pas, on se serre davantage la ceinture, on envoie le message totalement contradictoire qu'on y arrive quand même. Puis, en réponse à **M. Fournier**, elle tient à dire qu'il ne faut en tout cas pas diminuer le personnel. Avec les projets que nous avons, nous avons un minimum d'employés et ils sont tous surchargés. Devons-nous couper dans ce poste ou l'augmenter pour poursuivre nos projets ? Ceci est une vraie décision politique et la cohérence ce n'est pas forcément toujours diminuer les prestations. Au contraire, c'est à son avis de maintenir les prestations dont on a besoin.

**Mme Pawlowska** relève que le constat du PDC est étonnant, car nous avons plus d'habitants et pourtant le budget est inférieur à ce qu'il était il y a encore quelques années. Elle rappelle que la proposition du CA est de faire une moyenne sur 10 ans et de l'utiliser comme base budgétaire. Pour sa part, elle juge que c'est raisonnable (voire trop) et voit difficilement comment faire mieux.

**Mme Uldry Frossard** tient à répondre à ces vives attaques : si on dit que les charges au budget diminuent, c'est faux, puisqu'elle vient de dire qu'il y a 1 million de charges supplémentaires par rapport à 2016, et c'est beaucoup. On prend le risque que le CE décide d'augmenter le centime additionnel, si nous ne faisons rien pour atteindre l'équilibre. Le CE pourra alors décider pour nous. Est-ce que le PFQ reviendra à l'équilibre dans 4 ans, sur le papier oui, mais quand on regarde dans le détail, les amortissements ne changent pas, les intérêts diminuent. Et si on prend le plan des investissements, on voit qu'en 2020 déjà, il y a 5 mio prévus avec un delta non financé de 2,5 mio. Donc déjà à partir de 2020, nous devons recourir à l'emprunt. Son avis est donc qu'il faudrait remettre à jour le plan financier quadriennal, car avec les chiffres qui ont été donnés, et il n'y aura pas de retour à l'équilibre dans les 4 ans.

**M. Uong** écarte le risque d'une imposition par le CE de mesures drastiques du simple fait que la commune va déposer un budget déficitaire. C'est faux. Le plan des investissements est d'autre part un plan intentionnel. Ce qui est prévu pour l'an prochain, ce sont des projets réels, mais pour les années suivantes, il s'agit de projets intentionnels. En 2019, nous examinerons sérieusement les projets pour 2020 et nous arbitrerons en faveur des projets considérés comme indispensables et reporteront les autres. C'est un exercice courant mené chaque année avec le CM et les commissions.

**Le Président** propose alors de passer au vote de la proposition de renvoi au CA demandé par **Mme Uldry Frossard**.

Le renvoi au CA est refusé par 16 non, 1 oui et 1 abstention.

Le Président propose de passer maintenant au vote de l'ensemble des amendements, puis du budget, puis au vote de la taxe professionnelle.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 808  
Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2018

## PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2019, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 14'838'497.00 aux charges et de Fr. 14'583'497.00 aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant Fr. 255'000.00,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 255'000.00<sup>1</sup> et résultat extraordinaire de Fr. 0.00<sup>2</sup>,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 2'557'541.75<sup>3</sup>,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 47 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'931'900.00 aux dépenses et de Fr. 0.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'931'900.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr 1'931'900.00, il en résulte un excédent de financement des investissements de Fr 370'641.75,

vu le préavis favorable de la commission des finances du 29.10.2018,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif  
le Conseil municipal

<sup>1</sup> Calcul : N4 -N48 - (N3-N38)

<sup>2</sup> Calcul : N48-N38

<sup>3</sup> Calcul : N33+N364+N365+N366+383+N387+N35-N45-N4490+exc. de revenus ou - exc. de charges

## DECIDE

par 16 oui, 1 non et 1 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de Fr. 14'838'497.00 aux charges et de Fr. 14'583'497.00 aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant Fr. 255'000.00.  
Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 255'000.00 et résultat extraordinaire de Fr. 0.00.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 47 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 à 47 centimes et le 50%.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de 0 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

L'ensemble des amendements tels que présentés dans le document de 3 pages est accepté par 16 oui et 2 abstentions.  
Le budget est accepté par 16 oui, 1 non et 1 abstention.

**Le Président** propose alors de passer au vote de la taxe professionnelle et demande si quelqu'un veut s'exprimer.

**Mme Uldry Frossard** rappelle qu'il était prévu de traiter des PV de commissions dans le cadre du budget, ce qui n'a pas été traité.

**Le Président** le reconnaît et demande à Mme Hofer comment la CFGDE a abordé cette question ?

**Mme Hofer** explique que la CFGDE a examiné ce qui lui a été demandé par rapport à l'engagement d'étudiants ou de personnes plus qualifiées. La différence de montants n'était pas excessive, mais la commission a jugé que des personnes qualifiées étaient certainement la solution la plus adéquate. Néanmoins la décision de passer à ce système n'avait pas été prise et s'est posé la question du besoin réel de ce genre d'intervention.

**Le Président** ajoute qu'il lui a été reporté que la CFGDE avait préavisé défavorablement l'ajout de cette somme au budget.

**Mme Hofer** confirme puisque la décision n'a pas encore été prise et qu'il a été jugé que ce n'était pas la bonne manière de le faire.

**M. Malgioglio** renchérit en précisant qu'il fallait d'abord définir le besoin des commissions, puis le coût, sachant qu'il n'y a pas de grande différence entre les externes et les défraiements des CM.

**Le Président** n'est pas sûr pour ce dernier élément..

**Mme Hofer** explique que ce n'est pas cela, mais si nous faisons intervenir des personnes extérieures le rapport entre le défraiement des CM et des externes serait de 1 à 3.

**Mme Uldry Frossard** répète qu'il s'agit d'une demande de la CCEP, car ses membres ne sont pas forcément à l'aise avec la prise de notes et la rédaction de PV. Elle remercie les membres des commissions qui ont examiné cette demande, mais elle rappelle que dans le tableau figure le calcul pour toutes les commissions, alors que si l'on ne retient que la CCEP, il ne s'agit que d'une dizaine de séances.

Sachant que les CM reçoivent une indemnité de 100frs, alors que pour un externe ce serait 200frs. Le coût total serait donc de 2000 frs, mais de seulement 1000 frs supplémentaires pour la seule CCEP. Il n'est pas obligé de voter une décision pour toutes les commissions, mais de permettre de faire appel à un externe, en cas de besoin.

**M. Uong** confirme qu'il s'agit d'une demande évoquée en CFGDE et qui ne concerne à ce jour qu'une seule commission. Selon le calcul de **Mme Uldry Frossard**, il s'agirait donc du montant hypothétique de 1000 frs. Aussi pour économiser du temps, le CA s'engage à le prendre en charge.

**Le Président** se demande s'il est possible d'accepter une telle proposition et il donne la parole à **M. Fournier** qui la réclame.

**M. Fournier** rappelle que sur la question des besoins globaux, il avait été convenu que les groupes politiques se concertent. Il avait été relevé ce besoin pour la commission de la culture, mais non partagé par les autres commissions. Il n'y avait donc pas le besoin d'une réflexion trop globale.

**M. Jaccard** estime que cette demande pourrait offrir un avantage collatéral en donnant un job à des étudiants, et aussi susciter des vocations pour s'engager en politique. Il y serait donc favorable.

**Le Président** rappelle le contexte général qui est de réduire au maximum les coûts et les dépenses, et nous sortons là du chapeau quelque chose que le CM n'a pas encore voté formellement. Il pense que l'on ne peut pas le faire de cette façon.

**M. Dunant** pense que décider cela « sur un coin de table » est quelque peu léger, notamment par rapport aux discussions précédentes. **Mme Uldry Frossard** nous prédisait le pire en cas de déficit budgétaire et à peine quelques minutes plus tard, « on remet une couche » ! C'est complètement illogique. Personnellement, il considère que les PV de commissions peuvent aussi être des PV de décisions qui ne relatent pas l'entier du débat, mais en font une synthèse compréhensible pour un lecteur averti. Ces PV nous sont destinés et faire appel à un externe comme cela et maintenant, ne lui paraît pas justifié et il n'en voit pas la nécessité.

**Mme Hofer** trouve qu'au vu de tout ce que la CFGDE a dû travailler pour faire des économies, se décider comme cela et sans argumenter plus, est totalement absurde.

**Mme Uldry Frossard** souligne que l'on parle de 1000 frs... et que cela n'a rien à voir avec le déficit. On ne peut comparer ces 2 choses, elle ne l'accepte pas. D'autre part, il y a un réel souci et dans de tels cas, il faut trouver une solution. Enfin, elle rappelle que ces PV sont disponibles pendant une certaine durée et qu'il est possible de relire des PV d'il y a quelques années qui reflètent les débats, idées et positions d'alors. Elle ne sait pas s'il est nécessaire de voter, mais il faut que pour les commissions qui en ressentent le besoin, il soit possible de faire appel à un externe pour un coût de 1000 frs.

**M. Dunant** estime qu'il faut avoir une ligne de conduite. On ne peut voter une augmentation de budget, alors même que l'on vient de dire que le budget est déficitaire. La CFGDE a travaillé comme jamais et même si la somme est petite, c'est le principe qui est complètement dévoyé. Après, débrouillez-vous en commission, quitte à dicter les phrases, il existe de simples moyens à mettre en œuvre sans faire appel à des moyens supplémentaires que l'on vient justement de réduire maintenant.

**M. Guillaume** propose de voter sur le principe de prise de PV par un externe ou non, sans mention de prix, pour solder l'affaire.

**M. Fournier** estime que l'on complique l'affaire. Le CA a proposé de prendre en charge sur ses crédits budgétaires les PV de la commission culture, prenons-en acte et cela s'arrête là, puisqu'il n'y a pas de besoin pour les autres commissions.

**Mme Pawlowska** rappelle qu'à la CFGDE, lorsque la question a été soulevée et aussi pour la remettre dans le contexte, il n'a pas été compris que c'était pour une seule commission. On a regardé la question objectivement et comme pouvant potentiellement s'appliquer à toutes les commissions. En l'occurrence elle prend acte que cela ne se passe pas bien à la CCEP et qu'il pourrait y avoir de la dissidence et un problème de communication. On peut y pallier avec des prises de PV, mais ce n'est pas une

retranscription mot pour mot qui cachera le fait que l'on ne peut pas s'entendre. Ce n'est pas grave. Elle propose donc de décider si dans la commission culture on peut engager quelqu'un, le réexaminer en CFGDE, mais sous cet angle-là. Elle propose donc un renvoi en CFGDE.

Par contre, elle voudrait vraiment signaler que pour Easyvote qui coûte CHF 3'000.00 et bénéficie à tous les jeunes de Confignon, cela avait été renvoyé et il a fallu en discuter longtemps, alors que là on laisse passer ce point facilement. Elle n'est absolument pas d'accord. Il faut donc renvoyer en commission CFGDE.

**Le Président** résume donc en rappelant qu'il y a une proposition du CA de prendre sur son budget jusqu'à 1000 frs pour des prises de PV en commission de la culture et une proposition de renvoi en CFGDE. Il les met donc au vote.

**M. Fournier** intervient en qualité de secrétaire chargé de faire respecter l'OJ pour constater que nous ne sommes dans aucun des points de l'OJ. Soit, nous sommes dans le budget et si oui, il faut revenir sur le vote final de ce budget, soit nous sommes sur un point qui n'est pas à l'OJ et dans ce cas, on ne peut le voter.

**Mme Gabus-Thorens** suggère de voter d'abord sur l'entrée en matière pour donner un montant ou pas, puis si on est d'accord d'entrer en matière, est-on d'accord que cela soit pris sur le CA et si non, veut-on renvoyer en CFGDE.

**Mme Pawlowska** pense que l'on peut aussi rappeler que la CFGDE n'avait pas compris qu'il s'agissait d'une seule commission et renvoyer pour qu'elle continue à travailler

**Le renvoi en CFGDE pour étude du paiement des indemnités de prises de PV pour la CCEP est accepté par 7 oui, 5 non et 6 abstentions.**

**Le Président** constate une préférence de 7 voix contre 5, pour renvoyer à la CFGDE. Il propose donc de clore ce point pour l'instant et de passer au vote sur la taxe professionnelle. Il rappelle que le montant de la taxe professionnelle s'élève à 30 frs et sur lequel nous n'avons pas beaucoup de latitude. Il passe donc au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 818

Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2018

## **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2019**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à Fr. 30.00.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

<b>DM 818 -La taxe professionnelle 2019 à CHF 30.00 est acceptée par 17 oui et 1 abstention.</b>
--

11. **DM 809 – Projet de délibération quant à la proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

**Mme Hofer** rappelle qu'il s'agit d'un point sur lequel nous n'avons pas de marge de manœuvre puisque nous y sommes soumis. Elle informe que la commune participe à hauteur de CHF 164'900.00 pour 2019, mais qu'une ristourne revient à la commune pour chaque logement construit sur son territoire. En l'état, la commune reçoit plus qu'elle ne participe.

**M. Jaccard** demande si à la lecture du DECIDE, il comprend bien que l'on va emprunter de l'argent, puis rembourser à l'aide de 30 annuités ?

Le CA lui répond non et en conséquence **M. Jaccard** déclare que c'est bon pour lui.

Le **Président** propose de maintenant passer au vote de la délibération 809.



Législature 2015-2020

Délibération N° 809

Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2018

### **Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.**

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif / Maire,

le Conseil municipal

## DECIDE

À l'unanimité des 17 membres présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 164'900.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La délibération 809 est acceptée à l'unanimité des 17 présents.**

## 12. DM 811 – Nouveau règlement fonds de bienfaisance

Le **Président** rappelle qu'il s'agit principalement des adaptations du règlement aux nouvelles exigences de MCH2. Les commissions ont travaillé sur cette question et il passe la parole à **M. Dunant** pour la CSLC.

**M. Dunant** confirme qu'il s'agit principalement d'une adaptation du point 3 du règlement traitant de la manière d'attribuer le montant. La commission a voté à l'unanimité en faveur de cette modification.

Le **Président** propose alors de voter cette délibération.



Législature 2015-2020

Délibération N° 811

Séance du Conseil municipal du **06.11.2018**

### APPROBATION DU REGLEMENT DE MISE A CONTRIBUTION PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF DU FONDS DE BIENFAISANCE

Conformément aux articles 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du bureau du Conseil municipal,

Le Conseil municipal

### DECIDE

À l'unanimité des 18 membres présents

1. D'approuver le nouveau règlement de mise à contribution par le Conseil administratif du Fonds de bienfaisance.
2. Le nouveau règlement est joint à la présente délibération.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

## REGLEMENT DE MISE A CONTRIBUTION PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF DU FONDS DE BIENFAISANCE

### Article 1

#### But du fonds

Le fonds de bienfaisance a pour but de fournir une aide financière à toute personne habitant la commune.

### Article 2

#### Bénéficiaire-s

Peuvent bénéficier d'une contribution, toutes personnes habitant la commune et inscrites dans le rôle des habitants, ne pouvant pas bénéficier d'aides financières institutionnelles pour l'objet de la demande et se trouvant dans une situation de précarité avérée.

### Article 3

#### Modalités d'attribution et conditions de prélèvement

Le service social peut faire recours au fonds de bienfaisance dans le cas d'une demande extraordinaire, motivée et justifiée :

1. reçue de la part du Centre d'Action Sociale compétent, dans le cadre des collaborations entre les services et/ou
2. pour toute situation impliquant un risque de perte de logement et nécessitant une aide financière d'un montant supérieur à Fr. 1'000.- et/ou
3. pour toute autre raison extraordinaire que le Conseil administratif acceptera.

La contribution du fonds est un montant non remboursable qui ne peut pas dépasser Fr. 10'000.- par dossier.

### Article 4

#### Compétences et processus décisionnels

Seul le Conseil administratif peut décider de déclencher le fonds et déterminer le montant à verser sur présentation du dossier du requérant par le service social.

Pour un montant inférieur à Fr. 3000.-, la décision revient au magistrat en charge du dicastère social, qui en informe ses collègues.

Pour toute somme supérieure à Fr. 3'000.-, le dossier est présenté au Conseil administratif pour validation.

### Article 5

#### Traitement des demandes

Toutes les demandes sont traitées de manière confidentielle et selon la loi et les règlements en vigueur en matière de protection des données.

Les dossiers sont discutés à huis-clos au sein du Conseil administratif.

### Article 6

#### Recours

Tout refus d'attribution à une demande sera motivé par le Conseil administratif par écrit. Une réclamation peut être déposée auprès du Conseil administratif qui statuera à nouveau.

### Article 7

#### Modalités d'alimentation et de dissolution

Le fonds de bienfaisance n'est pas alimenté.

Un montant entre Fr. 2.- et Fr. 4.- par habitant (chiffre au 31.12 de l'année précédente) est

porté au budget annuel.

Sa dissolution intervient chaque année dans le cadre des écritures de bouclage, jusqu'à épuisement du fonds.

#### Article 8

Modifications

Le présent règlement peut être modifié en tout temps par le Conseil Municipal.

Fait et approuvé par le Conseil municipal à Confignon le 06.11.2018

La DM 811 est acceptée à l'unanimité.

#### 13. DM 812 – Crédit pour l'achat d'un véhicule « porte-tuyau » - CHF 240'000.00 – Confignon CHF 72'000.00

Le **Président** informe qu'il y a un rapport de la CFGDE et un de la CMSS, il donne la parole à **M. Guillaume**.

**M. Guillaume** confirme que le véhicule actuellement en mains du CRI est vieux et rouillé et ne passe plus la visite. Après avoir passé en revue tous les éléments requis pour un tel achat, il ressort que le prix est doublé à CHF 160'000.00. Puis toute la mise aux normes professionnelles et adaptées aux pompiers pour CHF 39'000.00 + TVA débouche sur la somme de CHF 240'000.00 mentionnée dans l'exposé des motifs. Pour Confignon, ce véhicule reviendra à CHF 72'000.00, somme nécessaire pour la sécurité de nos concitoyens. Il engage donc à voter ce crédit.

**Mme Hofer** indique que la commission a examiné cet investissement et elle signale qu'il figure au tableau des investissements 2019, ce n'est donc pas un investissement supplémentaire à voter.

**M. Kormann** propose de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 812

Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2018

**CREDIT D' ENGAGEMENT DE CHF 240'000.00 TTC POUR L' ACQUISITION D' UN VEHICULE « PORTE – TUYAU » LE GROUPEMENT DU CRI 201, DONT A CHARGE DE CONFIGNON LE 30% OU CHF 72'000.00**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission mobilité, sécurité et sport du 04.10.2018

Vu le préavis de la commission des finances, gestion et du développement économique du 29.10.2018.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

À l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 240'000.00 TTC pour l'acquisition d'un véhicule « porte-tuyau pour le groupement intercommunal d'intervention (CRI – 201) dont à charge de Confignon le 30%, soit Fr. 72'000.00.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 72'000 TTC dans le compte des investissements rubrique 1506.110.50 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 1605.110.330 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2033».

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La DM 812 est acceptée à l'unanimité.

**14. DM 814 – Convention sur actions entre GD Cherpines SA et la commune de Confignon et vente d'actions pour une valeur de CHF 3'076.00**

Le **Président** rappelle la volonté d'être partenaire dans le plan de développement des Cherpines par le biais d'une société qui y participe. Deux rapports de commission ont été établis celui de la CAD et celui de la CFGDE.

**M. Kormann** confirme que la convention a été présentée et étudiée par la CAD et la commission a compris que le CA voulait jouer un rôle actif dans le développement de ce nouveau quartier. A cette fin, l'entrée dans le capital de cette société apparaît comme un bon moyen pour le faire en tant que partenaire privilégié. A une confortable majorité, la commission a préavisé favorablement ce projet de convention sur actions et recommande au CM de l'accepter.

**Mme Hofer** informe que le vote de la CFGDE a été favorable à la majorité. Il a été relevé que participer à cette société pourrait s'avérer très adéquat pour mieux comprendre et intervenir ultérieurement au moment de regrouper nos morceaux de terrains.

**M. Kormann** relève pour sa part que le préavis favorable s'est fait à l'unanimité.

**M. Fournier** tient à préciser que le préavis de la CAD a été fait le 8 octobre et pas en plenum.

**Mme Uldry Frossard** demande s'il est possible de poser des questions? **Le Président** lui répond affirmativement, elle demande donc si selon la convention le CA est bien composé de 8 membres, propriétaires promoteurs immobiliers détenant plus de 10% des actions et 1 représentant des petits propriétaires, ainsi que les communes sans droit de vote. Avec CHF 3'076.00, la part de la commune sera égale à 3% du capital-actions de CHF 100'0000.00. Aussi elle se demande si la commune obtiendra bien le droit de vote ou si elle se fera représenter comme petit propriétaire? Aura-t-elle un véritable droit de vote?

**M. Uong** explique qu'il s'agit d'un élément important qu'il a déjà eu l'occasion d'expliquer au sein de la CFGDE. L'intention de ces propriétaires dans la SA est de réserver à la commune un siège au CA.

**Mme Uldry Frossard** demande avec droit de vote?

**M. Uong** explique que jusqu'alors la commune avait un siège d'auditrice sans droit de vote. Mais avec cette décision du CM, la commune deviendra membre du CA à part entière et disposera d'un droit de vote.

**Mme Uldry Frossard** souhaite poser aussi une question sur la participation de la commune à la société. Présente-t-elle un risque au niveau opérationnel ou financier, car les intérêts de la commune ne sont pas les mêmes que ceux des promoteurs immobiliers. Elle note dans la convention que le but est d'accélérer les libérations foncières et faciliter la mise en œuvre (par ex. quartier de l'Étang, où l'ensemble du processus, plans + autorisations de construire réalisés en 2 ans). La commune, en sa qualité d'actionnaire, pourra-t-elle défendre les buts de la société, avec un souci de rentabilité, puis se retourner contre la société pour défendre les équipements, les espaces publics, un développement plus lent des constructions en fonction des mesures de mobilité, ou de la capacité financière de la commune à réaliser ces équipements publics ? Quel est le risque opérationnel ou financier à participer à cette société ?

**M. Uong** reconnaît que la commune a bien 2 « casquettes » et c'est à elle d'en jouer intelligemment. Tout d'abord au sein de la SA, l'avantage d'être admise comme membre du CA, alors qu'un des points principaux sera de discuter de la répartition des droits à bâtir et la commune en tant que propriétaire, aura à jouer un rôle important à ce niveau. Avec la cession de 10% des parcelles des différents propriétaires et donc un éparpillement des parcelles, ce sera l'occasion pour la commune de rassembler ces petits morceaux à des endroits souhaités par la commune et avec des surfaces suffisamment grandes pour réaliser des projets. Voilà pour le rôle de la commune en tant que propriétaire membre de la SA. L'autre atout dont dispose la commune se situe au niveau du comité de pilotage et c'est le côté politique. Au cas où la commune se retrouverait en minorité au sein de la SA, elle pourrait toujours prendre les décisions nécessaires pour défendre son intérêt.

**Mme Gabus-Thorens** répète qu'il ne s'agit pas d'une SA dont le but est de faire de l'argent. Son but est d'organiser tout ce qui gravite autour de la construction.

**M. Uong** explique que les deux buts principaux de la société sont d'une part la répartition des droits à bâtir et d'autre part organiser le financement des espaces publics. S'il a bien compris ce qu'a dit **Mme Uldry Frossard** au sujet des propriétaires privés, il reconnaît que leur intérêt est d'accélérer toute la démarche pour pouvoir construire dans un délai aussi court que possible. Mais dans ce cas, la commune en tant que propriétaire, pourra faire valoir ses positions. Si elle est minorisée, ce sera le comité de pilotage qui pourra jouer son rôle politique d'entité publique pour forcer à ralentir. A la commune de jouer intelligemment de ses deux casquettes pour le bien de la commune.

**Mme Uldry Frossard** a encore deux questions : la commune a signé un protocole d'accord avec PI Cherpines et Clairimmo 1 SA pour renonciation de droit de préemption au profit de 10% de nos droits à bâtir et l'attribution d'une parcelle de terrain, la parcelle dite commune, selon entente des parties comme le mentionne l'exposé des motifs. Mais au cas où il n'y aurait plus entente, on nous expose que faire partie de la SA est un avantage pour la commune, notamment pour défendre ses droits lors de la répartition des droits à bâtir. Lors de la signature et dans l'exposé des motifs du précédent protocole d'accord avec ces deux sociétés immobilières, il était prévu que l'on puisse négocier et selon entente, le lieu de la parcelle sur laquelle nous voudrions construire des logements pour la commune. Elle entend **Mme Gabus-Thorens** dire qu'il ne s'agit pas des mêmes personnes, alors que GD Cherpines, PI Cherpines et Clairimmo SA, c'est un seul et même acteur. La commune doit-elle vraiment entrer dans la société pour défendre ses droits, ou n'a-t-elle pas plus de pouvoir en sa qualité de commune ? Ce sera tout.

**M. Uong** reconnaît que les 3 promoteurs avec lesquels la commune a signé la première convention des 10% sont les promoteurs principaux, mais à l'intérieur de la SA, on trouve d'autres promoteurs comme Pilet par exemple Et c'est au sein de cette SA que se fera la répartition des droits à bâtir avec tous les promoteurs, y compris les 3 premiers. Immologic et Pilet par exemple vont aussi céder 10% et c'est au

sein de la SA que la négociation aura lieu pour regrouper toutes ces bribes de parcelles en un seul endroit qui nous intéresse, avec une surface suffisamment grande pour réaliser le projet de construction.

**Le Président** constate que c'est l'essentiel de ce qui a déjà été débattu en commissions et il propose de passer au vote de la DM 814 s'il n'y a pas d'autres interventions.



Législature 2015-2020

Délibération N° 814

Séance du Conseil municipal du **6 novembre 2018**

**CONVENTION SUR ACTIONS ENTRE GD CHERPINES SA ET LA COMMUNE DE CONFIGNON ET VENTE D' ACTIONS A LA COMMUNE DE CONFIGNON POUR UNE VALEUR DE CHF 3'076.00**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD) du 08.10.2018.

Vu le préavis de la commission des finances, gestion et du développement économique du 29.10.2018.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 17 oui et 1 non

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'076.00 destiné à l'achat de 3'076 actions d'une valeur de CHF 1.- à la société GD Cherpines SA
2. De comptabiliser la participation de la commune de Confignon au capital à l'actif du bilan du patrimoine financier.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La DM 814 est acceptée par 17 oui et 1 non.**

**15. DM 815 – Crédit budgétaire supplémentaire 2018 – CHF 1'200.00 pour l'ORP Lancy-Cressy- biens et services**

**M. Guillaume** indique qu'à la base nous avons une somme au budget 2018 de CHF 5'800.00 pour cet objet, mais une charge d'électricité pour un total de CHF 6'400.00. Donc un dépassement de 21% et CHF 1'200.00 soumis à un crédit supplémentaire. C'est très simple et il propose d'en accepter le vote.

**Mme Hofer** communique que la CFGDE a validé ce crédit supplémentaire à l'unanimité.

**Le Président** relève que l'exposé des motifs mentionne un numéro de délibération faux (805), puis il propose de passer au vote.

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 1'200.00 POUR L'ENTRETIEN DES ABRIS PC**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

COMMISSIONS	DATE PREAVIS	FAVORABLE (OUI/NON)
CAD - Commission aménagement et durabilité		
CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage		
CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports	30.10.2018	
CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie		
CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique	29.10.2018	
CSLC - Commission sociale, logement et communication		

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

À l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 1'200.00 destinés à l'entretien des abris PC.
- b) De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2018 sur le compte 1620.120.31440.000.
- c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La DM 815 est approuvée à l'unanimité.**

16. DM 816 – Crédit supplémentaire 2018 – CHF 30'000.00 – pour la culture – charges de personnel

**Le Président** informe du rapport de la CFGDE qui y est favorable et il passe la parole à **Mme Hofer**.

Mme Hofer rapporte qu'il est important de mettre à zéro les heures supplémentaires, mais qu'il était impossible de le faire en compensation d'heures vu la charge de travail à effectuer. Au regard de l'an prochain et des changements prévus dans l'administration, il était important d'apurer la situation, raison pour laquelle, la commission a préavisé favorablement.

M. Fournier réitère ce qu'il a déjà eu l'occasion de dire, à savoir que le CM a voté un nombre d'ETP dans le cadre du budget 2018 et manifestement, on n'a pas voulu respecter ce budget. C'est donc une question de volonté, car il est possible de prioriser les tâches, voire les limiter, et il trouve que l'on aurait pu respecter la volonté du CM lors de son vote du budget 2018.

Le Président propose de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 816

Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2018

#### CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 30'000.00 POUR LES CHARGES DE PERSONNEL DU SERVICE CULTURE ET COMMUNICATION

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

COMMISSIONS	DATE PREAVIS	FAVORABLE (OUI/NON)
CAD - Commission aménagement et durabilité		
CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage		
CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports		
CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie		
CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique	29.10.2018	
CSLC - Commission sociale, logement et communication		

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

#### DECIDE

Par 17 oui et 1 non

- D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.00 destinés au personnel du service culture et communication.
- De comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2018 sur les comptes 3290.110.30100.000 à 3290.110.30560.000.

- c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La DM 816 est acceptée par 17 oui et 1 non.

17. P DM 817 – Fonds de mise en valeur des infrastructures et espaces publics – mode d'alimentation du fonds

Mme Gabus-Thorens rappelle qu'avec le MCH2, il est impossible de continuer comme auparavant. C'est-à-dire qu'avant on prélevait 1% des investissements, intégrés à la même délibération que l'objet principal, et ce 1% suivait le même sort que l'objet principal, notamment en matière d'amortissement. Cette manière de faire n'est plus acceptée. Il y a deux solutions : soit on continue à prendre 1% avec des délibérations particulières, les montants s'ajoutant durant l'année, et en fin d'année, ce montant viendra affecter le résultat. Pour des communes riches, cela ne pose pas de problème, mais pour Confignon c'est plus compliqué. Aussi pour éviter ce mode de calcul qui impacte le fonctionnement, une autre possibilité consiste en un crédit-cadre. Par exemple dernièrement, un crédit-cadre a été voté pour les panneaux solaires, c'est-à-dire que le CM a voté un montant pour ce projet et le CA le distribue selon des règles bien précises. Dans cette éventualité, il faudra donc définir un projet, les frais annexes, le prix de l'objet, dans l'exposé des motifs, puis le CM le votera pour une utilisation dans les limites fixées. Ceci a été discuté au FMV et les avis étaient assez partagés. La préférence du CA va au crédit-cadre et ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est d'accepter le principe du crédit-cadre.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des partis.

M. Guillaume propose un renvoi en CFGDE.

Mme Uldry Frossard rappelle qu'elle fait partie de ce Fonds de mise en valeur et a eu l'occasion de se pencher sur la question. Avec MCH2, la méthode de comptabilisation change, mais dans le règlement voté dernièrement était prévu une alimentation de ce fonds par 1% des crédits d'engagement sur la commune et 1% des crédits d'engagement de la FL. Ce qui reste possible, c'est juste la méthode de comptabilisation qui doit changer. La typologie du fonds devient ainsi un fonds spécial de capital propre et les indemnités des membres et experts doivent être inscrites au budget de fonctionnement. Les acquisitions d'œuvres d'art ou concours doivent être présentés au CM avant crédit d'engagement, avec un projet concret. Si le fonds dispose par exemple de 200'000 frs, chaque objet sera néanmoins soumis au CM. Il s'agit là de la méthode de comptabilisation pour toute administration publique et repose sur les normes comptables IPSAS, elle est décrite dans le manuel MCH2 et recommandée par la CdC. Le règlement du fonds devrait être adapté en ce sens. Mme Gabus-Thorens propose une autre méthode, ainsi qu'elle l'a expliqué. C'est le choix du CA, car il est souhaité que ce fonds reste un fonds du CA. Les membres du fonds donnent un préavis et c'est le CA qui décide ensuite de l'utilisation de ces fonds pour acheter des œuvres d'art. Le renvoi en CFGDE est aussi demandé.

M. Dunant est d'accord de renvoyer à la CFGDE.

Mme Pawlowska est d'accord pour un renvoi à la CFGDE et elle précise que le FMV a préavisé en faveur du crédit-cadre à la majorité.

Le Président propose de voter sur un renvoi à la CFGDE.

Le renvoi à la CFGDE est voté à l'unanimité.

## 18. Questions

**M. Jaccard** évoque le Val de Ruz qui lutte contre la pollution lumineuse et il demande s'il serait possible d'envisager à Confignon d'éteindre l'éclairage public entre 0H30 et 4H30 ? Cela résultera en une économie de frais d'électricité, une économie de CO2 émis, et l'amortissement serait très rapide, une fois mis en place les automatismes.

**Mme Jay** va apporter quelques éléments de réponse. Il y a des aspects sécuritaires à respecter selon les endroits, mais atténuer la luminosité semble possible néanmoins et la question sera posée. Sachez toutefois qu'une étude a été faite sur cette problématique de pollution lumineuse suite à des plaintes des habitants de la place, un rapport a été établi, des travaux seront effectués au niveau des lampadaires et de la place. Des minuteurs sont déjà en place.

**M. Fournier** a 2 questions :

1) Féliciter le CA pour ce label gold que la commune a obtenu. Mais il relève le côté paradoxal de 3 personnes prenant l'avion pour se rendre à Vienne afin de recevoir une récompense pour les économies d'énergie, aussi il voulait demander si le CA avait de manière proactive compensé les émissions de carbone issues de ce voyage ?

2) Frais professionnels : y a-t-il un règlement au niveau du CA sur le remboursement des frais engendrés pour la représentation des conseillers administratifs ?

**M. Uong** répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas de règlement. Puis, il souhaite ajouter qu'à Confignon, le CA n'a pas de téléphone professionnel, pas de cartes de crédit, ce qui limite passablement les discussions sur ce sujet. Au vu de ce qui se passe en VdG, peut-être devons-nous discuter d'un tel règlement.

**Mme Jay** précise que la décision d'assumer les frais a été spontanée de la part de tout le CA.

**M. Jaccard** transmet que le chemin qui passe vers l'école est jonché de déchets ce qui peut être considéré comme normal dans notre culture. Il souligne cependant que les poubelles sont peu visibles et trop rares sur ce secteur. Peut-on améliorer la situation ?

**Mme Jay** propose à la CFGDE d'allouer le crédit des PV à l'achat de poubelles, l'intérêt public primant sur l'intérêt de la commission de la culture.

## 19. Propositions individuelles et divers

**Mme Pawlowska** informe qu'elle reçoit les courriels de l'ASC pour la sauvegarde de Confignon et cette association s'intéresse particulièrement au travail du CM puisqu'ils ont décidé d'assister à nos séances pour écouter ce que l'on fait. Elle salue donc cette initiative. Par contre, en regardant les notes publiées sur le site, elle s'est rendue compte d'un certain décalage entre ce qui s'était passé et ce qui était écrit. Cela provient du fait probablement que nous traitons des objets en commissions et pas forcément au CM. En conclusion, elle propose que les membres de l'ASC présents ce soir viennent poser des questions lors de l'apéritif qui suit, ou alors de prendre directement contact avec les CM des partis politiques pour trouver des relais et être informés de ce qui se passe dans les commissions.

Le Président lève la séance à 23H35.



Jean-Claude KORMANN

Président



Nicolas FOURNIER

Secrétaire

